

CANEL, Alfred (1803-1879) : Une société caennaise du XVIIIe siècle et les écrits qu'elle a inspirés.-
En Prusse, l'année scatologique 5859 [Paris : impr Pommeret et Moreau, 1859].- 7 p. ; in-12.

La présente notice extraite des Archives du Bibliophile a été tirée à part à soixante exemplaire dont dix sur papier de couleur. Se trouve chez A. Claudin, libraire, éditeur des Archives du Bibliophile, 12 rue d'Anjou-Dauphine à Paris.

Une société caennaise du XVIIIe et les écrits qu'elle a inspirés

par
A. Canel

~~~~~

Comment désignerai-je cette société drôlatique, dont le nom, dans notre siècle de civilisation raffinée, ne pourrait guère être prononcé sans provoquer contre l'indiscret qui en ferait la révélation toute crue, la plus formelle accusation d'inconvenance, et (qui sait ?) d'immoralité, peut-être ?

A l'exemple de Fréron, dans l'*Année littéraire* (1756, I, 344.), je me réfugierai, pour ma sauvegarde, dans une *précaution oratoire* encore moins transparente que la simple périphrase, et ce sera Boursaut qui m'aidera à faire entendre le mot que je ne dois pas dire.

Tout le monde connaît cette énigme que l'auteur de la comédie du *Mercurie galant* met dans la bouche de Beaugénie :

Je suis un invisible corps,  
Qui de bas lieu tire mon être,  
Et je n'ose faire connaître,  
Ni qui je suis, ni d'où je sors.  
Quand on m'ôte la liberté,  
Pour m'échapper j'use d'adresse,  
Et deviens femelle traîtresse  
De mâle que j'aurais été.

Eh bien ! c'est le mot de cette énigme qui a fourni le nom à la société dont il va être question, et il y avait toute raison pour qu'il en fût ainsi, car elle s'était donnée la mission de réhabiliter et de cultiver la chose.

Un homme *grave* de notre époque, qui a voulu garder l'anonyme, et qui, pour mieux dépister les fureteurs, s'est donné fictivement pour résidence *un ermitage au bord de l'Orne (arr. de Falaise)*, a entrepris, il y a quelques années, de rappeler le souvenir de cette société d'un genre tout spécial. Dans ce but, il a publié le livret de 120 pages dont voici l'indication :

*Les Francs-P..., poème en quatre chants, précédé d'un aperçu historique sur la société des Francs-P..., fondée à Caen dans la première moitié du XVIIIe siècle, et suivi de notes historiques, philosophiques et littéraires.* Caen, imp. F. Poisson, 1854. 1 vol. in-18.

Ce livre a eu un précurseur auquel a été emprunté l'*aperçu historique* qui le précède. C'est le suivant :

*Zéphyr-Artillerie ou la Société des Francs-Péteurs.* M.D.CC.XLIII, in-8 de X et 34 pages.

Je m'aperçois que le mot proscrit s'est échappé de ma plume. Qu'il reste donc ! aussi bien il aurait fini par prendre sa volée plus tard, car je ne puis terminer en quelques lignes, et les points ainsi que les périphrases n'auraient peut-être pas toujours suffi à la tâche. Ici, d'ailleurs, le mot est à la charge du XVIIIe siècle, qui, loin de s'en offenser, fit le meilleur accueil au livret sur le premier

feuillet duquel il s'étalait sans scrupule (comme il s'étale, au reste, au frontispice du livre analogue de 1854).

Le succès de *Zéphyr-Artillerie* fut tel, que, l'année même de son apparition, il en fut donné une édition nouvelle, en caractères plus fins, avec quelques modifications et divers développements plus étendus, savoir :

*Zéphyr-Artillerie ou la Société des Francs-Péteurs. Seconde édition, corrigée et augmentée.* M.D.C.C.XLIII. In-8 de XII et 36 pp.

Et ce n'était pas un engouement de quelques jours qui devait multiplier les réimpressions de l'impertinente brochure. A treize ans de là, elle était remise pour la troisième fois sous la presse, avec cet autre titre :

*L'Esclavage rompu, ou la Société des Francs-Péteurs.* Pordepolis, à l'enseigne de Zéphyr-Artillerie, 1756. In-12.

Plus tard encore, nous la voyons reparaître à la suite de *l'Art de péter*, publication anonyme de Hurtaud.

Cette nouvelle brochure inspirée, selon toute apparence, par la vogue de son aînée, avait d'abord paru seule en 1751, puis en 1775 ; mais à sa troisième impression, le titre montra ces mots : *Nouvelle édition, augmentée de la Société des Francs-Péteurs* (1776. Pet. in-8).

Assurément le livret des Francs... *Parleurs* n'est pas de ceux dont tout le monde, à cause de son mérite hors ligne, voudrait suivre les transformations successives ; mais les bibliophiles ne sont pas tout le monde, et la rareté des trois premières éditions, à défaut de plus puissants motifs de faveur, le recommande assez auprès d'eux pour qu'il ne leur soit pas indifférent d'avoir à son sujet quelques détails bibliographiques, ne fût-ce que pour fixer leur choix, si un merveilleux hasard leur fournissait, le même jour, l'occasion de rencontrer un exemplaire de chaque impression.

Donc, je dirai que la première édition se divise ainsi : 1° Avertissement ; 2° à Mme la marquise de \*\*\* (c'est là ce qu'on pourrait appeler *l'Histoire* apologétique de la société) ; 3° discours prononcé dans une assemblée des F...-P... : Éloge du p... ; 4° autre discours prononcé devant la même société : l'Art de bien p... ; 5° lettre chagrine des dames de V\*\*\* aux F...-P... ; 6° réponse des F...-P..., aux dames de V\*\*\* ; 7° chanson des F...-P...

Les mêmes divisions se retrouvent dans la seconde édition, mais l'avertissement est tout différent ; l'épître à Madame la marquise est plus détaillée, et l'auteur a ajouté aux autres chapitres un chapitre nouveau intitulé : Le P... vengé.

Peut-être cependant devrait-on préférer la première édition à la deuxième, si l'on faisait plus de cas de la rareté du livre que de l'abondance de la matière.

Quant à l'in-12 de 1756 qui, pour la rareté, se trouve à peu près sur la même ligne que le second in-8° de 1743, c'est lui qui donne le texte le plus complet. Sur ce point, je cite l'appréciation de *l'Année littéraire* : «L'ouvrage, y est-il dit, est divisé en cinq livres. Dans le premier, on instruit le lecteur de l'origine de la Société. Un beau jardin en fut le berceau. Les fondateurs assemblés avaient des propos à tenir et des histoires à écouter. L'espèce de chaque récit fait éclore ou du moins occasionne l'idée d'un grade ou office qui doit convenir à chaque interlocuteur, et qu'il est censé devoir remplir dans la suite. Un corps politique ne peut se soutenir sans lois ; celui-ci en avait besoin. Elles sont exposées, discutées, établies dans le deuxième et troisième livres, sous le nom de *status* dans l'un, et de *moyens d'épreuves pour les prosélytes* dans l'autre. Le quatrième livre contient la description de la première assemblée juridique de la Société dans un lieu destiné

et consacré à ses exercices, avec une initiation éclatante de plusieurs candidats. Enfin, une autre assemblée qui forme le cinquième livre, est employée à faire valoir les avantages de cette institution ; ils sont célébrés par le frère *orateur*, qui prononce dans la *case* un beau discours en deux parties. Dans la première, il établit que son sujet n'est point indécent ; dans la seconde, qu'il est utile et même agréable. Cette harangue est sur un ton *séριο-comique*. Il y a de l'historique, du moral, du physique, etc.

L'*Année littéraire* avait déjà dit que *Zéphyr-Artillerie* était «une espèce de prospectus» de l'*Esclavage rompu*. La citation qui précède conduit à la même conclusion.

Selon le même recueil, il y avait des exemplaires de l'*Esclavage rompu*, à Paris, chez Augustin-Martin Lottin, rue Saint-Jacques, et *Zéphyr-Artillerie* avait été imprimé à Caen.

Ainsi qu'on l'a déjà pressenti à la lecture du titre (reproduit plus haut) du poème de 1854, *la Société des Francs-P... de Caen* n'était pas une société imaginaire comme l'*Académie de Troyes*, dont Grosley a publié de prétendus *mémoires*. Pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard, il suffira de rapporter ces quelques lignes de Fréron : «La Société des Francs-P..., dit-il, a eu lieu à Caen, en 1742. C'étoit une coterie de jeunes gens qui s'avisèrent d'imaginer cet ordre pour jeter sans doute du ridicule sur celui des Francs-Maçons, qui avoit alors la plus grande vogue en France et particulièrement dans la capitale de la Basse-Normandie. Plusieurs de ceux qui composoient cette bruyante société vivent encore et peuvent garantir cette époque».

Il n'y a pas d'apparence que les fondateurs de la Société caennaise aient songé à ridiculiser les Francs-Maçons : ils protestaient, du moins, eux-mêmes, s'il faut en croire les termes du livret, contre cette supposition qui s'était aussi répandue en Normandie. D'un autre côté, ce n'étaient pas seulement des jeunes gens qui en faisaient partie : «Nous comptons parmi nous, dit l'auteur de *Zéphyr-Artillerie*, des magistrats, des élèves de Mars, des philosophes, des orateurs, des savants de toute espèce...» Mais quelques inexactitudes de détail ne peuvent pas détruire l'affirmation si précise donnée par l'auteur de l'*Année littéraire*, qui connaissait, sinon plusieurs *membres de la société*, du moins l'auteur de la brochure qui nous occupe.

Mais qui en était l'auteur ? - L'écrivain anonyme, connu par divers autres ouvrages, qui a donné le poème des F.-P. en 1854, veut que ce soit l'abbé «Charles-Gabriel Porée, qui ne mit son nom à aucun de ses ouvrages, et fut le véritable législateur des chevaliers du p... ou des fondateurs de *Zéphyr-Artillerie*».

Il nous est impossible de nous ranger à cette opinion hasardée. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*) avait donné un autre nom, celui de Le Corvaisier, et c'était déjà un motif suffisant pour ne pas mettre un nouveau nom en avant, sans avoir à citer des autorités plus puissantes que l'habitude de Porée de garder l'anonyme, et cette circonstance que, dans l'énumération des F.-P., *il n'est point parlé de prêtres*. Ce sont là, en effet, les seules bases sur lesquelles est fondée la paternité de *Zéphyr-Artillerie*, attribuée à l'auteur de *la Mandarinade*, de *Dom Ranuccio d'Aléthès*, etc.

Barbier, il est vrai, ne cite pas non plus d'autorités qui établissent les droits de Le Corvaisier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Angers, né à Vitré en 1719 ; mais il est facile de suppléer à son silence. Je trouve la confirmation de l'indication qu'il a donnée, dans un document contemporain : l'Eloge de Le Corvaisier, inséré dans l'*Année littéraire*, t.III, de 1761, p. 241.

Si l'on trouvait qu'il n'est pas vraisemblable que le secrétaire perpétuel de l'Académie d'Angers ait dû employer sa plume à défendre et à célébrer la singulière *institution* fondée à Caen, il suffirait sans doute pour détruire cette objection, de rappeler, comme il est dit dans son Eloge, qu'*il acheva sa philosophie à Caen* et qu'il fut *associé à l'Académie* de la même ville. D'ailleurs, qu'aurait-on à opposer à cette affirmation formelle du même éloge : «L'*Esclavage rompu* ou la

*Société des Francs-P...*, est une polissonnerie échappée à la légèreté de sa plume et à la fougue de son imagination».

Laissons donc au secrétaire de l'Académie d'Angers ce qui appartient à Pierre-Jean Le Corvaisier.

Le souvenir me revient que j'ai omis de dire un mot de *la Société des F.-P.*, ajoutée, en 1776, à la troisième édition de *l'Art de p...* de Hurtaut. Je me hâte de combler cette lacune. D'abord, c'est une épître «à M. le comte de Vent-Sec-et-Bruyant, seigneur de Pet-en-Ville et autres lieux». Vient ensuite la préface, puis le corps de l'ouvrage, qui est divisé en quatre livres.

L'épître dédicatoire est signée P\*\*\*, *de la Société des F.-P.* - Le livre Ier rappelle l'origine de la société ; le livre II parle de ses statuts ; le livre III mentionne les épreuves et une initiation de candidats ; enfin, le livre IV contient divers détails sur le local destiné aux réunions des associés, sur la prise de possession de ce local, sur une réception de nouveaux membres et sur un repas de corps.

De ce court résumé, il faut conclure que la réimpression de 1776 est loin d'avoir reproduit tout ce qui se trouve dans celle de 1756. L'amateur qui veut connaître tout ce que Le Corvaisier a déployé d'esprit et de savoir pour l'illustration du sujet traité dans son livre, devra donc lui préférer *l'Esclavage rompu*, et, s'il est curieux de juger par lui-même des progrès successifs de l'oeuvre, il ne négligera pas d'y joindre les deux éditions plus anciennes ; mais avant de parvenir à ce dernier résultat, il aura vainement feuilleté de nombreux catalogues et suivi des ventes multipliées, car, je l'ai dit, les exemplaires, surtout ceux de la première édition, se recommandent par leur rareté.

---

A. CANEL.